Publié le 17 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID: 025-212502587-20240709-2024053-DE

Département du Doubs

Commune de FRANOIS N°2024/049 Code Postal 25770 Bureau Distributeur FRANOIS

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de BESANCON

Séance du 09/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Canton de Besançon 1

Présents: 14

Nota – le Maire certifie que la convocation a été faite le 04/07/2024 et que le nombre des membres en exercice est de dix neuf.

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, LECLERC, TANNIERES; MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, LAPOUGE.

Procurations de vote: 3

Jean-Pierre LORY à Patrice MOUTON, Annie SANDER à Brigitte TANNIERES, François PONS à Martine DELESSARD,

Absents excusés: 2

Marine PRALON, Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Françoise GILLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA GESTION DE LA STRUCTURE FAMILLES RURALES ASSOCIATION DE POUILLEY LES VIGNES - AVENANT N°1

Rapporteur : Françoise GILLET

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, l'avenant n° 1 à la convention établie par L'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes qui définit les modalités techniques et financières de gestion et d'animation des structures du service sur le territoire des communes de Pouilley les Vignes, Champvans les Moulins, Franois, Serre les Sapins à destination des publics écoliers et adolescents des différents villages pour la période de 2021 à 2024.

Cet avenant annexé à la délibération vise à modifier l'article 2 afin de permettre de modifier la durée des séjours de vacances du secteur jeunes.

Publié le 17 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID: 025-212502587-20240709-2024053-DE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'accepter cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention entre l'Association AFR de Pouilley les Vignes, le Sivos et les communes de Franois et Serre les Sapins.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant

Fait et délibéré, le 9 juillet 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.





ID: 025-212502587-20240709-2024053-DE

1218

2 4 JUIN 2024

Avenant n°1

Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la gestion de la structure Familles Rurales Association de Pouilley-les-Vignes 2021-2024 FRANOIS

Entre:

L'association Familles Rurales Pouilley-les-Vignes, association régie par la loi 1901, ayant son siège social au 49A, rue de la Perrouse, 25115 Pouilley-les-Vignes, déclarée en préfecture en date du 01/04/1977 et au JO en date du 10/04/1977.

N° de SIRET: 31071864800051

représentée par sa Présidente, Madame Leila AFDILI, dûment habilitée par délibération du conseil d'administration en date du 15 juin 2024 dénommée ci-après « l'association »

D'une part,

Et

Les communes du SIVOS (Pouilley-les-Vignes, Champvans les Moulins, Champagney), représentées par leur Président, Monsieur William SCHWOB dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du

Dénommée(s) ci-après « les collectivités »

D'autre part,

Préambule:

Cet avenant à la convention d'objectifs signée le 01/01/2021 vise seulement à modifier l'article 2 « Objectifs et descriptif du service »

2ème article: Objectifs et descriptif du service

En répondant aux besoins d'accueil et en proposant une animation de qualité, le projet contribue au bien-être des familles et des enfants des communes.

En permettant aux parents actifs de concilier vie familiale et vie professionnelle, il concourt à l'attractivité et au développement des communes.

Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire :

- Publics accueillis de 3 à 17 ans
- Ouverture durant 5 semaines lors des vacances d'été
- Ouverture tous les mercredis scolaires de 8h15 à 18h15
- Ouverture toutes les semaines pour l'accueil adolescents le vendredi de 17h00 à 21h00 et le mercredi de 14h00 à 18h00
- 1 ou 2 séjours adolescents pour une durée de 9 jours maximum
- 2 séjours courts sont organisés lors de l'été pour les enfants de 3 à 11 ans
- Tarification au quotient familial, grille des tarifs identique pour tous les utilisateurs sauf majorations pour les communes extérieures

Modèle de convention d'objectifs respectant la circulaire Valls de 2015

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID: 025-212502587-20240709-2024053-DE

La consultation et la participation des parents se réalisent avec l'aide de l'association

Plus de précision quant au fonctionnement dans le règlement de fonctionnement signé par les parents lors de l'inscription de leurs enfants

Tous les ans, un projet d'année est mis en place pour déterminer les objectifs pédagogiques que l'équipe d'animation travaillera. Ces objectifs sont issus di Projet Educatif de l'association

Fait à POUILLEY-LES-VIGNES, le 30/05/2024 en 4 exemplaires

Pour le SIVOS

Monsieur le Président

William SCHWOB

Pour l'association

Le/Maire

Madame la Présidente, Leila AFDILI

Pour la commune de Serre-les-Sapins Monsieur le Maire, Gabriel BAULIEU

Pour la commune de Franois Monsieur le Maire, Emile BOURGEOIS

Emile BOURGEOIS